

Chapître 3 : Planning des formations et actions

Préciser la fréquence et pour chacune d'entre-elles, le niveau, la date, le lieu, le nombre de stagiaires prévisionnel ou participant ainsi que le nom des intervenants.

Chapître 4 : Valorisation des Jeunes Arbitres du club - Saison précédente

Préciser le nom des arbitres ou des binômes concernés ainsi que le type de compétition à laquelle ils ont participé : inter-comités, inter-ligues, inter-pôles ou finalités scolaires. Ces données sont validées CDA et/ou CRA.

Rôle du Comité et de la Ligue

A la réception de la demande, le comité analyse les données saisies par le club et apporte éventuellement les corrections qui s'imposent en modifiant le nombre de points correspondant puis valide le total obtenu par le club.

En fonction de leurs connaissances sur le fonctionnement de l'école d'arbitrage, les actions entreprises par le club (observations, tables de marque, ...), l'implication du club dans les actions CDA (formations, stages, ...) et l'implication du club dans les actions CCA (Site Arbitrage, Evènementiel, ...), ainsi que sur la représentativité du club en terme de JA et Espoirs mis à disposition, le Comité puis la Ligue peuvent ensuite attribuer un Bonus ou un Malus de 0 à 30 points

Un nouveau total Général Comité puis Ligue est alors obtenu.

Chaque demande pour être valide, devra comporter les signatures du Président du Comité et du Président de la CDA ainsi que celles du Président de la Ligue et du Président de la CRA.

Comment obtenir et échanger de l'information sur ce sujet ?

Rendez-vous dans la partie **ARBITRAGE** du site de la FFHB



LA POSTE
Partenaire des arbitres

Communiquons Ensemble !!
Le Respect des Règles et de l'Arbitre
Le Plaisir d'Arbitrer



PARTENAIRE OFFICIEL
DES ARBITRES DE HANDBALL



Mémento Label Ecole d'Arbitrage



Saison 2011/2012

Objectifs de l'Ecole d'Arbitrage ?

- Intégrer la partie « Arbitrage » dans tout projet de club et ainsi créer une « Dynamique de groupe »
- Valoriser la fonction d'arbitre au sein du club (reconnaissance de son statut) ;
- Intégrer la connaissance des règles et le respect de l'arbitre auprès des joueurs, des managers, des dirigeants et des accompagnateurs
- Initialiser la filière des Jeunes Arbitres club
- Faire arbitrer les jeunes joueurs par les Jeunes Arbitres
- Détecter et fidéliser les (Jeunes) Arbitres les plus motivés
- Assurer le renouvellement des arbitres du club
- Etre reconnu auprès des différentes structures comme « Club Formateur d'Arbitres » par l'obtention d'un label

Qui peut vous renseigner ?

Le Label Ecole d'Arbitrage s'appuie sur un réseau de coordinateurs dans les comités et les ligues.

Cependant, afin d'assurer un meilleur service de proximité, la CCA a mis en place un Comité de Pilotage :

Responsable CCA	JULLIG Eric	0646326205	eric.jullig@orange.fr
Secteur Nord Ouest	DECONINCK Michel	0609105775	micheldeconinck@sfr.fr
Secteur Sud Ouest	BELARBI Bouziane	0664190860	bouzianebelarbi@adrar-formation.com
Secteur Nord Est	LABONNE Robert	0386702557	boblabo@voila.fr
Secteur Sud Est	BARADA Laurent	0668660800	laurent.barada@free.fr

Comment obtenir un label ?

Pour obtenir un Label, le club doit déposer une Demande :

- décrivant la Composition et l'Encadrement de l'Ecole d'Arbitrage, la fréquence et le planning des formations, ...
 - intégrant la Charte tripartite
- qui sera signée et validée par le club, le comité et la ligue

En fonction des données saisies dans la demande et du nombre définitif de points obtenus, un Label peut être alors attribué : Or (à partir de 141 points), Argent (entre 81 et 140 points) ou Bronze (jusqu'à 80 points).

Planning du projet

Timing	Action	Acteur(s)
De juin à décembre	Téléchargement de la demande de labellisation, du mémento et du guide opératoire dans la partie « ARBITRAGE » du site internet de la FFHB ou sur la clé de l'arbitrage club	Club
De septembre au 31 décembre	Envoi de la demande complète de demande de Labellisation au comité départemental	Club
Tout dossier incomplet ou reçu après la date du 31 décembre ne devrait pas être pris en compte		
De septembre à février	Etude de la complétude du dossier et demande éventuelle de compléments d'informations aux clubs	Comité-CDA et Ligue-CRA
De janvier à février	Etude, visa des dossiers	CDA et CRA
De janvier au 15 mars	Envoi des dossiers au Pilote Ecoles d'Arbitrage du Secteur CCA concerné. Travail collaboratif d'ajustement du contenu des dossiers par les Ligues et le Comité de Pilotage CCA	Ligue-CRA & Secteur CCA
Tout dossier incomplet ou reçu après la date du 15 mars ne pourra pas être pris en compte		
Week-end fin mars / début avril	Etude des dossiers et Attribution des Labels par le Comité de Pilotage CCA	CCA
D'avril à début juin	Envoi des résultats puis des supports et dotations aux Ligues	CCA
Lors d'événements marquants ou spécifiques	Remise des labels (supports et dotations) aux clubs concernés.	Comité et/ou Ligue

Comment compléter plus facilement la demande de Label ?

Chapître 1 : Composition de l'Ecole d'Arbitrage

Pour chaque ligne, saisir dans la cellule correspondante le nombre d'arbitres, en fonction de leurs âges, de leurs niveaux (club, comité ou ligue) et de l'ancienneté
Ne comptabiliser que ceux qui suivent réellement la formation au sein de l'école d'arbitrage (ne pas saisir tous les arbitres « officiels » du club)

Ligne « Arb. > 1986 » : tout arbitre **débutant** formation club est inscrit en case « 1^{ère} ou 2^{ème} / Club »

Ligne « Arb. 1993 à 1986 » : tout arbitre **débutant** formation club est inscrit en case « 1^{ère} ou 2^{ème} / Club »

Est inscrit en case « 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} / Comité », celui qui est **désigné** sur des matches officiels par la CDA en tant qu'**Esprit départemental** dans le cadre de sa formation pour l'obtention en 1^{ère} année du **grade Stagiaire** et en 2^{ème} année du **grade Départemental**.

Est inscrit en case « 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} / Ligue », celui qui est **désigné** sur des matches officiels par la CRA en tant qu'**Esprit régional** dans le cadre de sa formation.

Tout arbitre 18-25ans ayant muté après ses 18ans ne peut être comptabilisé pour son nouveau club mais reste comptabilisable pour le club l'ayant formé avant ses 18 ans pendant 2 saisons supplémentaires à partir de la saison de mutation, et ce au niveau des points acquis dans le dossier du club quitté.

Lignes « JA 1995-1994 » et « JA 2001 - 1996 » : inscrire les Jeunes Arbitres qui arbitrent les matches et/ou plateaux déclarés officiellement dans Gesthand.

Dans les cases « Comité » ou « Ligue », ne peuvent être inscrits que les **JA « cartés »**, c'est à dire ayant suivi une formation de la CDA ou la CRA et étant désignés éventuellement par ces instances.

Concernant ces Jeunes Arbitres, répartir ensuite le nombre selon leur année de naissance.

Saisir ensuite la liste de tous les arbitres (2001 à >1986) en formation dans l'école d'arbitrage dans laquelle on doit retrouver tous les arbitres déclarés dans la Grille

Chapître 2 : Encadrement de l'Ecole d'Arbitrage

Partie « Responsable de l'Ecole » : est inscrit le **licencié du club** chargé de l'encadrement, de la gestion et de l'animation de l'école.

Partie « Intervenants du Club » : est inscrit **tout licencié du club** intervenant dans les sessions de formation et dans l'animation de l'école, sachant que leur nombre par club ne peut excéder 3.